



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt

Assistante Mairie	Elu ref	Elu Info	DSTU	R.H
COUARRIER ARRIVÉ LE				Finances
15 MAI 2017				PM
MAIRIE DE L'UNION				
S.A Service Administratif	Etat Civil	Com. munica- tion	Petite Enfance	DSJVS

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Hers-Mort Girou

Une enquête publique est ouverte, portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Hers-Mort Girou sur les bassins versants de l'Hers-Mort et du Girou, sur les 193 communes de son périmètre dans le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne.

Le responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être obtenues est le maître d'ouvrage de l'élaboration du projet : le Syndicat de Bassin Hers Girou, Mme Nadine Gardin directrice du syndicat, 45, rue Paule Raymondis – 31200 Toulouse..

Le dossier d'enquête, sous format papier, comprenant l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie des communes de Salles-sur-l'Hers, Saint-Sauveur, Caraman, Gragnague, Cuq-Toulza, Baziège, et au siège de l'enquête : Balma pendant **34 jours consécutifs du mardi 6 juin à 8h00 au lundi 10 juillet à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique dans toutes les autres mairies des communes du périmètre du SAGE Hers-Mort Girou à ses jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier d'enquête sera téléchargeable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Schema-d-amenagement-et-de-gestion-des-eaux>

Chacun pourra adresser ses observations en se rendant sur l'adresse précitée. Ces observations et propositions seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à cette même adresse.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire-enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur – Enquête publique SAGE Hers-Mort Girou – mairie de Balma – 8 allée de l'appel du 18 juin -31130 Balma . Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la mairie où elles seront tenues à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné après le **lundi 10 juillet 2017 à 17h00**, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Monsieur Christian Bartholomot a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- le jeudi 8 juin 2017 de 14h00 à 17h00 à Balma, Haute-Garonne
- le mardi 13 juin 2017 de 14h30 à 17h30 à Salles-sur-l'Hers, Aude
- le vendredi 16 juin 2017 de 15h00 à 18h00 à Saint-Sauveur, Haute-Garonne
- le mercredi 21 juin 2017 de 14h00 à 17h00 à Caraman, Haute-Garonne
- le jeudi 29 juin 2017 de 9h00 à 12h00 à Gragnague, Haute-Garonne
- le jeudi 29 juin 2017 de 14h00 à 16h45 à Cuq-Toulza, Tarn
- le mercredi 5 juillet 2017 de 15h00 à 18h00 à Baziège, Haute-Garonne
- le lundi 10 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 à Balma. Haute-Garonne

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, durant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi que dans les mairies des communes du périmètre du SAGE Hers-Mort Girou et sera publiée sur le site des services de l'État de la Haute-Garonne à l'adresse précitée.

Les personnes intéressées pourront obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service environnement, eau et forêt – 2 bd Armand Duportal, B.P. 7001, 31038 Toulouse cedex 9

À l'issue de l'enquête, le président de la Commission Locale de l'Eau soumettra le projet pour adoption à la Commission Locale de l'Eau. Il sera transmis ensuite aux préfets de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn pour approbation conjointe.

Les communes concernées par le périmètre du SAGE Hers-Mort Girou, tel que définit dans l'arrêté de périmètre du 13 novembre 2013, sont :

Dans l'Aude : BELFLOU, CUMIES, FAJAC-LA-RELENQUE, FONTERS-DU-RAZES, GENERVILLE, GOURVIEILLE, LA LOUVIERE-LAURAGAIS, LES CASSES, MARQUEIN, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MOLANDIER, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, MONTFERRAND, MONTMAUR, PAYRA-SUR-L'HERS, PEYREFITTE-SUR-L'HERS, SAINT-AMANS, SAINTE-CAMELLE, SAINT-MICHEL-DE-LANES, SALLES-SUR-L'HERS

En Haute-Garonne :

AIGREFEUILLE, ALBIAC, AUCAMVILLE, AURIAC-SUR-VENDINELLE, AURIN, AUZEVILLE-TOLOSANE, AUZIELLE, AVIGNONET-LAURAGAIS, AYGUESVIVES, AZAS, BALMA, BAZIEGE, BAZUS, BEAUPUY, BEAUTEVILLE, BEAUVILLE, BELBERAUD, BELBEZE-DE-LAURAGAIS, BELESTA-EN-LAURAGAIS, BONREPOSRIQUET, BOULOC, BOURG-SAINT-BERNARD, BRUGUIERES, CAIGNAC, CAMBIAC, CARAGOUDES, CARAMAN, CASTANET-TOLOSAN, CASTELGINEST, CASTELMAUROU, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS , CEPET, CESSALES, CORRON SAC, DEYME, DONNEVILLE DREMIL-LAFAGE, ESCALQUENS, FALGA, FLOURENS, FOLCARDE, FONBEAUZARD, FOURQUEVAUX, FRANCARVILLE, GARDOUCH, GARGAS, GARIDECHE, GAURE, GIBEL, GRAGNAGUE, GRATENTOUR, JUZES, LA SALVETAT-LAURAGAIS, LABASTIDE-BEAUVOIR, LABASTIDE-SAINT-SERNIN, LABEGE, LAGARDE, LANTA, LAPEYROUSE-FOSSAT, LAUNAGUET, LAUZERVILLE, LAVALETTE, LE CABANIAL, LE FAGET, LOUBENS-LAURAGAIS, L'UNION, LUX, MASCARVILLE, MAUREMONT, MAURENS, MAUREVILLE, MERVILLA, MONDOUZIL, MONESTROL, MONS, MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE, MONTBERON, MONTBRUN-LAURAGAIS, MONTCLAR-LAURAGAIS, MONTEGUT-LAURAGAIS, MONTESQUIEU-LAURAGAIS, MONTGAILLARD-LAURAGAIS, MONTGEARD, MONTGISCARD, MONTJOIRE, MONTLAUR, MONTPITOL, MONTRABE, MOURVILLES-BASSES, MOURVILLES-HAUTES, NAILLOUX, NOGARET, ODARS, PAULHAC, PECHABOU, PECHBONNIEU,

PIN-BALMA, POMPERTUZAT, PRESERVILLE, PRUNET, QUINT-FONSEGRIVES, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, RENNEVILLE, RIEUMAJOU, ROUMENS, ROUFFIAC-TOLOSAN, SAINT-ALBAN, SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE, SAINT-FELIX-LAURAGAIS, SAINT-GENIES-BELLEVUE, SAINT-GERMIER, SAINT-JEAN, SAINT-JEAN-LHERM, SAINT-JORY, SAINT-JULIA, SAINT-LEON, SAINT-LOUP-CAMMAS, SAINT-MARCEL-PAULEL, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, SAINT-PIERRE, SAINT-PIERRE-DE-LAGES, SAINT-ROME, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VINCENT, SAUSSENS, SEGREVILLE, SEYRE, TARABEL, TOULOUSE, TOUTENS, TREBONS-SUR-LA-GRASSE, VACQUIERS, VALLEGUE, VALLESVILLES, VARENNES, VAUX, VENDINE, VERFEIL, VIEILLEVIGNE, VILLARIES, VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, VILLENEUVE-LES-BOULOC, VILLENNOUVELLE.

Dans le Tarn :

AGUTS, ALGANS, APPELLE, BANNIERES, BELCASTEL, BERTRE, CAMBON-LES-LAVAU, CUQ-TOULZA, GARRIGUES, LACOUGOTTE-CADOUL, LACROISILLE, LAVAU, MAGRIN, MARZENS, MONTGEY, MAURENS-SCOPONT, MONTCABRIER, MOUZENS, PECHAUDIER, PRADES, PUECHOURSI, PUYLAURENS, ROQUEVIDAL, SAINT-AGNAN, SAINT-SERNIN-LES-LAVAURS, TEULAT, VEILHES, VILLENEUVE-LES-LAVAU, VIVIERS-LES-LAVAU.

